INVITATION À LA RENCONTRE ANNUELLE
DES PROPRIÉTAIRES, GESTIONNAIRES ET AMIS DES MOULINS

Thème : le patrimoine culturel immatériel des moulins (PCI).
Quand : le samedi 28 novembre de 9h30 à 12h15 (inscription dès 9h15)
Où : Collège Laflèche, 1687 boulevard du Carmel, Trois-Rivières, QC, G8Z 3R87
Coût : gratuit, mais vous devez vous inscrire en vous rendant sur le site Web de l'AMQ, inscription

Mise en contexte:

- En 2012 - 2013, la nouvelle loi sur le patrimoine culturel du Québec a introduit la notion de patrimoine immatériel;

- En 2013 - 2014, le Moulin Légaré a entrepris une démarche pour faire désigner la pratique traditionnelle du métier de meunier au titre de patrimoine culturel immatériel;

- En 2014, l'Héritage canadien du Québec a effectué une recherche sur le patrimoine immatériel (savoir-faire) de son meunier;

- En juin 2015, le moulin de la Seigneurie des Aulnaies a reçu le prix du patrimoine de Charlexoix/Capitale-Nationale & Chaudière-Appalaches dans la catégorie « Porteur de tradition » pour le savoir-faire de son meunier. Et en septembre 2015, le moulin a été identifié par la municipalité au titre d'élément du patrimoine culturel immatériel.

Ce sont là autant d'éléments témoignant de la reconnaissance croissante envers celles et ceux qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine de nos moulins, et qui incarnent les dimensions immatérielles de bâtiments qui nous sont chers.

Afin de comprendre davantage les démarches entreprises et leurs bénéfices pour les acteurs concernés, l'AMQ vous convie à un panel sur **le patrimoine immatériel des moulins** qui abordera les sujets décrits à la page suivante:

- **Association des Moulins du Québec** -
6015, rue Saint-Georges, Lévis, Québec, G6V 4K7 ● 418 835-9191 ● assomoulinsquebec@gmail.com

➢ Panel

1- **Quel est l'état de la situation** du patrimoine culturel immatériel au Québec et en quoi cela touche le monde des moulins? Jacques Archambault, président de l'AMQ, en donnera un bref aperçu.

2- **La démarche vers la reconnaissance du métier de meunier par le ministère de la Culture et des Communications**: Sara-Landry Pellerin, présidente de la corporation du moulin Légaré vous entretiendra sur ce projet auquel participe plusieurs moulins. À la connaissance de cette démarche, il n'en tiendra qu'à vous d'évaluer la pertinence d'une reconnaissance similaire pour les artisans de vos moulins le métier de scieur, de cardeur, par exemple.

3- **Savoir faire tourner un moulin**, comment l'apprend-on? Auprès de qui? Quels outils sont nécessaires ? Quels gestes doivent être connus ? Sylvain Lafortune, meunier de 3e génération au Moulin Bleu vous parlera de sa pratique.

4- **Comment approcher la mémoire du moulin ?** Mardjane Amin, consultante en patrimoine, vous présentera une partie de son étude réalisée au moulin banal des Éboulements.

5- **Finalement, un détour surprenant par le patrimoine oral associé aux moulins conclura cette matinée de présentation.**

Un dîner-réseautage sera servi ensuite à la cafeteria du Collège (coût : 12$ en argent comptant ou chèque, mais nous n'acceptons pas les cartes de crédits ou de débits, cependant un guichet est disponible sur place, si vous préférez apporter votre lunch il n'y a pas de problème), suivi de l'AGA qui se tiendra de 14h à 16h.

En espérant pouvoir vous compter nombreux pour partager avec nous discussions et réflexions.

Le Conseil d'Administration de l'Association des Moulins du Québec.